



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 avril 2026**

Délibération n° DEL 2026 0021

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	SOLIHA 43 : désignation du représentant de la Ville du Puy-en-Velay
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La Ville adhère en qualité de membre de droit à l'association SOLIHA 43 (Solidaires pour l'Habitat). Elle est représentée au Conseil d'Administration par un membre du Conseil municipal, qu'il convient de désigner conformément à l'article 6 des statuts.

Pour rappel, l'Association poursuit comme objectif principal la recherche d'une utilité sociale.

À ce titre, elle a notamment pour objet :

- d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'habitat,
- d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations défavorisées, fragiles ou vulnérables, notamment dans les territoires en difficulté,
- de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités, à la préservation et au développement du lien social, au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale,
- de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale, territoriale et participative, à la transition énergétique, et à l'émergence de politiques nouvelles en faveur de l'habitat et du développement des territoires.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner le représentant de la Ville comme le permet, en pareil cas le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentant de la Ville du Puy-en-Velay siégeant au Conseil d'Administration de SOLIHA 43 :
 - Monsieur François CHATAING.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Pas de participation au vote : 1

Naziha BOUACHMIR

Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026